

PASSEZ À L'OPTION HEURES CREUSES AVANT LE 1ER FÉVRIER 2027!

UN MESSAGE ADRESSÉ AUX ACTIFS ET RETRAITÉS PAR LES DIRECTIONS DES ENTREPRISES, QUI INTERROGE BEAUCOUP D'AGENTS DES IEG.

Un message des Directions très maladroit laisse à penser qu'il s'agit d'une remise en question de l'un des conquits les plus significatif pour les agents des IEG.

La confusion que génère ce courrier se transforme même en une angoisse palpable pour beaucoup d'Actifs et Retraités!

DECRYPTAGE

Suite à une décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'option Base du Tarif Bleu sera supprimée à partir du 1er février 2027 pour les puissances comprises entre 18 kVA et 36 kVA.

Cette mesure s'applique également au tarif particulier (le tarif agent).

-  Ce courrier est officiel, ce n'est pas une arnaque.
-  Le tarif agent n'est pas remis en cause.
-  Sans action de votre part, le contrat basculera automatiquement en option Heures Creuses avant le 1er février 2027.
-  Les consommations seront simplement réparties entre heures pleines et heures creuses.
-  Il concerne uniquement les contrats ayant une puissance entre 18 kVA et 36 kVA.

 **EN RÉSUMÉ :** Aucune démarche obligatoire et aucune inquiétude particulière

Cette situation donne à réfléchir sur une telle maladresse des Directions, surtout dans un contexte où les conquits sociaux sont remis en question les uns après les autres. C'est pourquoi, la FNME-CGT a décidé de donner des éléments de compréhension sur cette démarche.

En cette année anniversaire des 80 ans du Statut du Personnel des IEG, la FNME-CGT tient à réaffirmer qu'elle défend fermement le tarif particulier des agents des Industries Électriques et Gazières (IEG).

Conquis historique du statut, élément essentiel de reconnaissance du travail et de l'engagement des agents Actifs et Retraités, au service de l'intérêt général. Elle s'opposera à toute remise en cause de ce droit, qui participe pleinement à l'attractivité du secteur et à la défense d'un véritable service public de l'énergie.